

Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023

Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France environnemental ou SDRIF-E

Amendement sur le document « SDRIF-E 2040 – Orientations réglementaires » « Chapitre V : Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité »

« Sous-titre V-1 : Conforter les infrastructures de transports »

Texte de l'amendement :

Page 61 des « Orientations Réglementaires » (OR 130) :

Le paragraphe de l'OR 130 est supprimé :

- « Les documents d'urbanisme doivent permettre d'accroître la multimodalité du réseau routier structurant, en favorisant/facilitant :
- le développement ou la création de nouvelles offres de transport partagé, et de voies réservées (bus express, covoiturage),
- la création de pôles d'échanges multimodaux routiers à l'interface entre réseau structurant et réseaux locaux (rabattements marche, vélo, bus et aires de covoiturage). »

Un nouveau paragraphe de l'OR 130. est rédigé comme suit :

- « Les documents d'urbanisme doivent permettre d'accroître la multimodalité du réseau routier, en favorisant/facilitant :
- la transformation de voies existantes en voies dédiées aux mobilités partagées (bus express, covoiturage, l'autopartage...),
- la création de pôles d'échanges multimodaux routiers à l'interface entre réseau structurant et réseaux locaux (rabattements marche, vélo, bus et aires de covoiturage). »

Exposé des motifs de l'amendement :

MORATOIRE SUR LES NOUVELLES ROUTES : ARRÊTONS D'ARTIFICIALISER L'ILE-DE-FRANCE !

L'Ile-de-France possède le premier réseau routier de France avec plus de 40 000 km de routes dont plus de 1 000 kilomètres d'autoroutes et de voies rapides, 1 500 kilomètres de routes nationales et 8 600 kilomètres de routes départementales. Plus de la moitié de ce réseau routier francilien est concentrée dans l'agglomération parisienne.

L'Ile-de-France dispose donc d'un maillage viaire très dense et étendu. Les Orientations Réglementaires du SDRIF-E qui visent à construire de nouvelles routes renvoient à une vision obsolète de l'aménagement du territoire, fidèle à celle du Président Pompidou, et sont à la fois nuisibles, inutiles et délétères.

Nuisibles parce que le développement des voiries a des conséquences significatives sur l'environnement. Il entraîne la destruction d'espaces naturels et la fragmentation des habitats, contribue à la déforestation, à la perte de biodiversité et à la détérioration de la fonction nourricière des sols, aggravant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Inutiles (et très coûteux) parce que les projets de voirie ne font que renforcer la dépendance à la voiture individuelle et augmenter le trafic et la pollution induite (air et bruit), sans résoudre les



Conseil régional

Pôle Écologiste

problèmes de congestion routière. Cette démonstration a été faite par le mathématicien Dietrich Braesss dès 1968. Un demi-siècle plus tard, à l'heure où le GIEC implore les Etats d'agir réellement pour limiter la profondeur des dérèglements climatiques, les pouvoirs publics ne peuvent plus allouer de l'argent public pour des nouvelles routes!

Délétères parce qu'ils réduisent les marges de manœuvre financières des collectivités pour d'autres projets, nécessaires et urgents, à savoir les investissements dans des infrastructures de transport en commun efficaces, des pistes cyclables sécurisées et des trottoirs bien entretenus. Dans le même temps, l'imperméabilisation massive des sols augmente le recueillement et accroît *de facto* la vulnérabilité du territoire aux inondations.

Au lieu de privilégier l'expansion automobile, le SDRIF-E doit adopter une approche qui promeut un partage plus équitable des voiries existantes.. Ainsi, les projets de routes (extension ou création), contraires à l'urgence climatique, sont retirés du document et les directives en matière d'aménagement des routes priorisent leurs transformations pour faciliter la pratiques des mobilités actives qui sont à la fois bénéfiques pour le climat et pour la santé des habitant.es de la région.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée